Paris – Émeutier sous OQTF libéré après avoir pillé une boutique : le gérant en larmes au tribunal #psginter

03/06/2025 à 23h13



Selon Europe 1, ce mardi 3 juin, le tribunal judiciaire de Paris jugeait une vingtaine d'émeutiers impliqués dans les violences survenues après la victoire du PSG contre l'Inter Milan (5-0) en finale de Ligue des champions. Parmi eux, **Ahmed F.**, un Algérien de 34 ans sous **obligation de quitter le territoire français (OQTF)** depuis 2023, a été reconnu coupable de vol dans une boutique de téléphonie des **Champs-Élysées**, totalement saccagée.

Malgré les faits, **Ahmed F. a été condamné à six mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende**, ce qui lui a permis de ressortir libre. Une décision qui a profondément choqué le gérant de la boutique, présent à l'audience : « *Ça me fait très mal, ça fait un an que j'ai fait ce magasin-là. Je n'ai pas pris mes salaires, j'ai rempli le magasin pour augmenter mon stock. En moins d'une heure, tout a été pillé. 80% de ce que j'avais, 80% d'articles, marchandises étaient dérobés, volés* ».

Les sanctions jugées trop légères à l'égard des casseurs ont

également été critiquées par **le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin**. Ce mardi, les réquisitions ont été alourdies pour d’autres cas, avec par exemple 18 mois de prison dont 6 fermes requis contre un prévenu accusé de violences sur policiers. Les délibérés sont attendus en soirée.